

# RÈGLEMENT

## Deuxième édition du concours

### Écrit'URCA

#### ARTICLE 1 :

Le Service Universitaire d'Action Culturelle (SUAC) de l'Université de Reims Champagne Ardenne (URCA), un concours d'écriture gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « **ECRIT'URCA** », en partenariat avec la Bibliothèque Universitaire Robert de Sorbon et la Maison de la poésie de Tinquieux.

#### ARTICLE 2 :

La participation est ouverte à tous les étudiants de l'URCA.

Une seule participation est autorisée par personne sur toute la durée du concours (même nom, même prénom et même adresse mail).

#### ARTICLE 3 :

Les participants sont invités à écrire une nouvelle poétique en lien avec le thème :  
**“On y va !”**

Les contraintes imposées sont les suivantes :

- Titre
- Rédaction en français sur ordinateur
- Formats : PDF
- Nombre de pages compris entre 2 et 4
- Police : Arial 12
- Interligne : 1,5
- Marge : 2cm sur les 4 cotés
- La nouvelle doit impérativement commencer par cette phrase :  
« Il n'y a rien de plus... »

Pour jouer, les participant.e.s devront :

- S'inscrire par l'Interface d'Inscription aux Evénements du SUAC, accessible par le lien suivant : <http://suac.univ-reims.fr/inscriptionevenement.php?id=158> entre le 21 novembre 2022 et le 2 janvier 2023  
Procédure d'inscription par l'IIES : <https://bit.ly/3s1QLmf>
- Transmettre leur nouvelle à l'adresse [suac@univ-reims.fr](mailto:suac@univ-reims.fr) au plus tard le 8 janvier 2023 minuit, délai de rigueur.
- La transmission des productions devra obligatoirement être faite par l'adresse « ...@etudiant.univ-reims.fr ».

Les critères de sélection sont les suivants :

Respect des contraintes de forme  
Respect des caractéristiques d'une nouvelle littéraire  
Pertinence du titre  
Originalité de l'intrigue  
Qualité de la langue (orthographe, syntaxe, richesse du vocabulaire)

#### **ARTICLE 4 :**

Le nombre maximum de participant.e.s est fixé à 50 étudiant.e.s.

Afin d'assurer la probité du concours, les nouvelles transmises par les candidats inscrits seront soumises par les organisateurs à l'analyse du logiciel anti-plagiat « Compilatio » avant examen pour la pré sélection.

Un jury de présélection constitué par le SUAC, procédera à une présélection de 10 nouvelles qu'il soumettra à un jury de professionnels du livre, composé de quatre membres.

Le jury professionnel déterminera un palmarès.

#### **ARTICLE 5 :**

Les dotations par concernant ce concours sont les suivantes :

Les 10 auteurs des nouvelles sélectionnées recevront un tote bag aux couleurs du SUAC d'une valeur de 4€ TTC.

Les auteurs des 3 nouvelles primées par le jury professionnel recevront chacun selon son classement les récompenses suivantes :

- 1er prix : une carte cadeau CULTURA d'une valeur de 100 € TTC.
- 2ème prix : une carte cadeau CULTURA d'une valeur de 50 € TTC.
- 3ème prix : une carte cadeau CULTURA d'une valeur de 25 € TTC.

Valeur totale de la dotation : 175 € TTC.

Les prix seront remis aux lauréats à l'occasion d'une cérémonie à laquelle chaque participant au concours sera convié. Au cours de cette cérémonie, il sera procédé à la lecture de la nouvelle ayant obtenu le premier prix.

#### **ARTICLE 6 :**

Les 3 nouvelles primées seront également diffusées sur le site de l'URCA ainsi que sur les pages Facebook, Twitter et Instagram du SUAC et/ou exposées tout au long de l'année universitaire sur les différents forums et salons sur lesquels le SUAC et la BU Sorbon de l'URCA seront présents dans une optique de promotion de la vie étudiante.

Chaque auteur de nouvelle s'engage à céder le droit à l'Université de Reims Champagne-Ardenne d'utiliser son œuvre pour la création de tout support de communication et de ne bénéficier d'aucune rémunération sur son utilisation.

## **ARTICLE 7 :**

La participation au concours entraîne la pleine adhésion à ce règlement et l'acceptation sans réserve des décisions du jury.